

Report de la décision demandé

BLAISE DROZ

Le dossier de l'agrandissement du Centre de vacances de La Cibourg, présenté dans notre édition de vendredi dernier, a repiqué du vif, hier, à deux jours de l'Assemblée municipale de Renan. Le report de la décision sera demandé. Chantal Blatter et Jean-Claude Schwarz, les deux plus farouches opposants, n'en démentent pas: le projet est mal ficelé, trop vague et contient tellement d'inconnues que l'accepter tel quel serait prendre un risque énorme.

Par une lettre adressée à la commune, ils expriment leur volonté de demander le report de ce vote, sans pour autant être obstinément opposés au projet. Ils souhaitent obtenir des garanties, prendre du recul et éclaircir chaque point litigieux, dont la taille jugée énorme de la parcelle à dézoner (5,5 hectares). Ils demandent à la famille Stengel de renoncer à placer ce nouveau site sur une butte trop visible et de choisir une cuvette en contrebas qui, à leurs yeux, conviendrait mieux.

Le dossier serait bien ficelé

Pour les tenants du projet, la famille propriétaire du Centre, le bureau d'ingénieurs ATB et la Municipalité de Renan, le dossier est ficelé et bien ficelé après trois longues années de travaux préparatoires. C'est sur sa base que sera organisée la votation de ce mercredi, qui ne portera toutefois que sur la question du dézoning et du plan de quartier. L'étape suivante nécessitera la mise à l'enquête publique d'un permis de construire. Pour les partisans du projet, les oppositions des privés comme celles des organisations ont été correctement traitées par des séances de conciliation effectuées entre les opposants et la commune.

Or, cette façon de présenter les



Provocateur, ce photomontage est clairement exagéré par rapport aux intentions de la famille Stengel, mais il correspondrait au projet présenté par le bureau d'ingénieurs, dénoncent les opposants. BLAISE DROZ

choses déplaît souverainement aux opposants, qui ne désarment pas et qui affirment que leurs oppositions sont toujours pendantes et que les séances de conciliation n'ont pas toujours débouché sur des accords. «Je suis d'avis que l'on va trop vite dans ce dossier», dit Alain Ducommun, conseiller scientifique de Pro Natura, qui assure que l'organisation qu'il représente n'est pas satisfaite de la séance de conciliation et qu'elle maintient son opposition.

«Un catalogue de mesures devant clôturer notre opposition nous a été présenté par la Municipalité, mais nous ne l'avons pas jugé satisfaisant», ajoute-t-il. «Ce projet d'agrandissement du Centre de vacances et de son camping a été initié il y a trois ans déjà», explique Yann Rindlisbacher, ingénieur responsable de la succursale tramelote du bureau d'ingé-

nieurs ATB. Et de poursuivre: «Il a été parfaitement conduit par notre ingénieur et son acceptation par les offices cantonaux témoigne de son sérieux. Prétendre qu'il aurait été bouclé de manière précipitée est tout simplement faux.»

Crainte de la LAT?

Ce n'est pas l'avis de Jean-Claude Schwarz et de Chantal Blatter, qui se demandent si le dossier n'aurait pas été bouclé dans l'urgence, afin d'échapper à la future loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et à la lex Weber. «Il est vrai que si le dossier n'était pas clos au moment de l'entrée en vigueur de ces lois, il pourrait être suspendu pour une durée inconnue avant d'être repris. Mais cela ne signifierait pas son annulation», concède Yann Rindlisbacher. «En revanche, les dates d'entrée en vigueur de ces lois

ne sont pas encore connues du service juridique du canton que nous avons consulté, la date choisie pour passer ce dézoning au vote n'est donc en rien stratégique», précise-t-il. Et d'ajouter que si des oppositions sont maintenues après les séances de conciliation et le vote communal, elles seront ajoutées au dossier et traitées par les juristes après coup, ce qui n'a rien d'anormal ou d'exceptionnel.

Les opposants ont réalisé un photomontage (voir ci-dessus). «Il est certainement inexact quant au standard que défend Victor Stengel et nous en sommes conscients, précise Chantal Blatter. Toujours est-il que cet entassement de caravanes est conforme au projet préparé par le bureau d'ingénieurs. Aussi estimons-nous que ce montage fera foi tant que la situation n'aura pas été éclaircie.» ●